

Revendications politiques de la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse

25 avril 2024

En sa qualité d'association faîtière nationale de la profession, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse défend les intérêts de ses membres. Dans le cadre de cette fonction, elle adresse les revendications politiques suivantes aux responsables politiques et aux autorités :

A. Bénéficiaire du potentiel des pharmacies en tant que fournisseurs de prestations dans les soins médicaux de premier recours

1. *Pour un large portfolio de prestations, utiliser, développer et implémenter durablement le potentiel des pharmacies en tant que premier point de contact facile d'accès.* À cet effet, l'accent est mis sur les domaines suivants :
 - a. *Santé publique* : les pharmacies jouissent d'une grande confiance de la part de leur clientèle et, en tant que points de contact personnels, et sont des partenaires faciles d'accès et compétentes, par exemple pour les problèmes psychiques, les addictions ou les violences conjugales. Elles peuvent assumer une fonction importante de sensibilisation, de premier contact et de triage. Ce potentiel est insuffisamment exploité actuellement.
 - b. *Prévention* : les pharmacies sont des premiers points de contact accessibles et très appréciés par la population pour la vaccination et d'autres mesures de prévention. Par conséquent, elles doivent être incluses dans les programmes cantonaux et nationaux de prévention.
 - c. *Diagnostic et prise en charge de maladies aiguës courantes* : le renforcement de ce rôle assumé par les pharmaciens a été au cœur des révisions de la LPT^h et de la LPMéd. À l'heure où les cabinets de médecins de famille et les services d'urgences des hôpitaux sont surchargés, cette contribution importante et efficiente des pharmaciens doit être enfin mise à profit et intégrée dans le catalogue des prestations de l'AOS.
 - d. *Gestion des maladies chroniques* : les pharmaciens sont des spécialistes en matière de traitements médicamenteux. Pourtant, leur expertise est encore trop peu sollicitée dans le cadre des soins coordonnés. Dans ce domaine, les pharmaciens pourraient contribuer de manière significative à la promotion de l'adhésion thérapeutique et à la sécurité de la médication aux interfaces, y compris au moyen d'analyses approfondies de la médication, et, par conséquent, à la maîtrise des coûts.
2. *Renforcer l'interprofessionnalité* : pour exercer leur rôle de fournisseurs de soins médicaux de premier recours et assurer la continuité du parcours du patient, les pharmacies ont besoin d'une collaboration interprofessionnelle avec les fournisseurs de prestations médicales et les professionnels de la santé. La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse s'engage en faveur d'incitations positives, notamment financières, pour une collaboration d'égal à égal et pour le développement de solutions innovantes au niveau réglementaire pour la promotion de l'interprofessionnalité.
3. *Adapter le catalogue des prestations AOS* : pour l'exercice des prestations énumérées, notamment dans le cadre de programmes de prévention ou de modèles de soins interprofessionnels, le cadre fixé par les dispositions actuelles de la LAMal est trop étroit. La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse demande donc une prompte révision des art. 25 et 26 LAMal afin de permettre la fourniture et la facturation autonomes des prestations officinales dont il est prouvé qu'elles contribuent à réduire les coûts.
4. *Réduire la pénurie de main-d'œuvre qualifiée* : le manque de personnel qualifié se fait de plus en plus sentir dans les pharmacies également et met les équipes officinales sous tension. La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse demande le soutien de la Confédération afin de garantir un nombre suffisant de places de formation, la promotion des compétences des assistants en pharmacie et un allègement des tâches administratives grâce à la numérisation.
5. *Garantir les soins médicaux de premier recours dans les régions rurales* : les pharmacies constituent un important réseau de soins dans toute la Suisse, y compris dans les zones rurales, où les « déserts médicaux » se multiplient. Elles jouent donc un rôle essentiel dans les modèles de soins innovants dans ces régions et doivent être intégrées de manière systématique aux programmes régionaux d'offres de soins.

6. *Soutenir la numérisation* : les pharmacies présentent un haut niveau de numérisation et, par le biais du développement d'outils numériques tels qu'une E-Ordonnance Suisse et des plans électroniques de médication, elles s'engagent ainsi en faveur d'une meilleure qualité de traitement et d'une plus grande efficacité. Dans le cadre des soins coordonnés, un DEP efficace et des plateformes d'échange de données sécurisées sont essentiels. La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse suit de près les évolutions actuelles et s'engage pour la mise en place du cadre juridique et des incitations financières nécessaires afin de faire progresser la numérisation dans les pharmacies et dans le système de santé.

B. Conditions-cadres équitables pour les pharmacies, principaux points de remise de médicaments

1. *Rémunération juste et équitable* : les prestations du corps officinal liées à la remise de médicaments contribuent de manière significative à un traitement sûr et doivent être rémunérées adéquatement. Dans le cadre de la convention tarifaire RBP, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse s'engage, en collaboration avec les partenaires tarifaires, pour un développement approprié des tarifs correspondants et une part relative à la distribution qui couvre les coûts. Par ailleurs, elle demande à la Confédération de vérifier et d'adapter les tarifs relevant de sa compétence, notamment ceux de fabrication des médicaments, afin que le corps officinal puisse travailler de manière rentable.
2. *Réduction des incitations négatives à la remise et création d'incitations positives pour une utilisation des médicaments adaptée aux besoins des patients*: la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse s'engage activement contre les incitations négatives dans la remise de médicaments afin de garantir un approvisionnement et un traitement sûrs et contribuer ainsi à freiner les coûts dans le système de santé. Il s'agit notamment de promouvoir la remise de génériques et de biosimilaires en créant des incitations positives. Pour limiter les coûts liés au gaspillage et à l'usage inadéquat des médicaments, il faut également promouvoir des prestations soutenant l'adhésion au traitement médicamenteux.
3. *Mesures de qualité appropriées* : les pharmacies suisses répondent à des critères de qualité élevés et disposent toutes d'un système de gestion de la qualité (QMS) depuis 2020. Les nouvelles conventions de qualité doivent pouvoir être mises en pratique, avec des critères de mesure spécifiques aux activités et une charge de travail proportionnée. Les prestations fournies pour satisfaire aux mesures de qualité doivent être rémunérées de manière adéquate. Parallèlement, dans un souci d'égalité, les mêmes activités doivent répondre aux mêmes exigences de qualité. Ainsi, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse demande que les critères de qualité élevés auxquels satisfait le corps officinal en matière de remise des médicaments s'appliquent à tous les points de distribution. À cet égard, le principe du double contrôle effectué lors de la remise doit en règle générale être maintenu.
4. *Approvisionnement en médicaments sûr et durable* : pour les pharmacies, les difficultés croissantes d'approvisionnement représentent une charge de travail importante et un risque pour la sécurité des traitements. Des mesures à court terme, comme la délivrance de médicaments en quantités fractionnées, peuvent tout au plus détendre la situation de manière ponctuelle. Pour des solutions durables, la Confédération doit prendre des mesures coordonnées à l'échelle internationale et apporter un soutien pratique aux pharmacies afin que celles-ci puissent faire face au manque de médicaments au quotidien. La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse demande en outre aux responsables politiques de ne pas aggraver la situation critique de l'approvisionnement par le biais d'interventions irréfléchies telles que l'assouplissement du principe de territorialité ou une pression trop forte sur les prix des médicaments peu onéreux. Pour un approvisionnement durable en médicaments, des conditions-cadres claires sont nécessaires afin que le corps officinal, en collaboration avec les médecins prescripteurs, puisse assumer son rôle clé dans la gestion des aspects environnementaux, tant au niveau des médicaments que des locaux des pharmacies. Par ailleurs, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse demande que les institutions soient traitées sur un pied d'égalité en ce qui concerne l'élimination des médicaments.

5. *Potentiel de fabrication en pharmacie* : en raison des difficultés croissantes d'approvisionnement et de l'importance grandissante de la médecine personnalisée, la possibilité de fabriquer des médicaments dans les pharmacies gagne à nouveau en importance. La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse s'engage pour que les obstacles réglementaires actuels et les exigences en matière de fabrication non justifiables du point de vue de la sécurité soient examinés et corrigés.
6. *Vente par correspondance plus sûre et service de livraison à domicile uniforme au niveau national* : l'achat de produits en ligne est un besoin croissant de la population, y compris dans le domaine des médicaments. Il est donc logique de réglementer plus clairement et de développer ce marché en Suisse également. Dans ce cadre, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse s'engage pour la qualité et pour que la sécurité de la patientèle soit garantie en tout temps. Il convient en outre de réglementer séparément et de manière uniforme au niveau national les services de livraison à domicile locaux assurés par les pharmacies, car cette prestation répond elle aussi à un besoin croissant de la population.